Envoyé en préfecture le 22/02/2024
Reçu en préfecture le 22/02/2024
Publié le
ID : 064-200039204-20240219-DP_2024_017-DE

LACQ ORTHEZ
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

Le Président de la communauté de communes de Lacq-Orthez,

- Vu la délibération du 17 juillet 2020 reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 20 juillet 2020 par laquelle le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez l'a chargé, par délégation et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, dans les limites des compétences de la communauté de communes,
- Vu la décision du Président prise le 3 juillet 2015 qui fixe la grille des tarifs applicables aux utilisateurs de l'espace de travail partagé du pôle I.Étech à Orthez et précise que l'accès au service est soumis à la signature d'une convention d'occupation annuelle, entre le Président de la communauté de communes et l'utilisateur,
- Vu la décision du Président prise le 19 décembre 2016 qui fixe la grille des tarifs applicables aux utilisateurs de l'espace de travail partagé du réseau de pépinières de la communauté de communes de Lacq-Orthez et précise que l'accès au service est soumis à la signature d'une convention d'occupation annuelle, entre le Président de la communauté de communes et l'utilisateur,

décide

ARTICLE 1
autorise APCO (Atlantique Pyrénées Conseil) , M. Jean-Noël AUDUBERT, domicilié 6 route de la Mairie 64190 OGENNE-CAMPTORT, à occuper les espaces de travail partagés de la communauté de communes de Lacq-Orthez selon le tarif en vigueur.

ARTICLE 2
de signer la convention d'autorisation d'occupation précaire des espaces de travail partagés de la communauté de communes de Lacq-Orthez pour une durée d'un an renouvelable.

ARTICLE 3
Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Fait à Mourenx, le 19 Février 2024

COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Patrice LAURENT